

Dossier de candidature
10^{ème} SALON DE L'AQUARELLE de CAUSSADE (82300)

Du lundi 23 février au mardi 3 ou jeudi 5 mars 2026

REGLEMENT SALON DE L'AQUARELLE

Lieu et date : Espace Bonnaïs, rue de la solidarité 82300 CAUSSADE

Horaires d'ouverture au public : 10-18 h tous les jours

Dates du salon : Le salon ouvrira ses portes au public le lundi 23 février 2026 et il fermera ses portes le 3 mars (8 jours d'ouverture) ou le 5 mars (10 jours d'ouverture) en fonction des dates des élections municipales. En effet, à ce jour, ces dates sont inconnues, elles seront fixées en décembre 2025 dernier délai.

Vernissage : La date sera fixée ultérieurement.

Le thème de ce salon sera « **L'art et la danse** » mais ce n'est pas un thème imposé.

Conditions de candidature :

Ce salon s'adresse aux peintres aquarellistes français ou étrangers.

Tableaux exposés

Chaque artiste disposera de **quatre panneaux** pour exposer.

Chaque panneau ayant une hauteur de 2,40m et une largeur de 1,20m,
il pourra exposer **HUIT TABLEAUX** d'un format maximum de 60 x 80cm.

Ils ne devront pas avoir été exposés aux précédents salons d'aquarelle de Causade. Ces œuvres sont originales.

Il ne sera admis ni copies, ni plagiats, travail d'atelier ou de stage. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas exposer les œuvres sujettes à litiges.

Toutes les œuvres exposées sont à vendre : les œuvres « collection privée » ou « réservée » ne seront pas acceptées. Elles devront porter au dos : le titre de l'œuvre, le nom et l'adresse de l'artiste.

Le système d'accrochage doit être solide et en place au moment du dépôt. Pas de pastilles autocollantes ni de pinces pour l'accrochage. Tout tableau sans moyen de suspension correct sera refusé.

L'organisateur sera en droit de refuser un tableau s'il n'est pas correctement encadré. L'encadrement participe à l'image de l'artiste lui-même et à la qualité de notre salon. Prévoir une uniformité dans l'encadrement et des cadres en bon état. (cadres blancs ou noirs)

Le droit d'accrochage de 70 euros, sera à envoyer avec le dossier de participation en septembre ; il ne pourra être remboursé qu'en cas de force majeure.

Accrochage / décrochage

Chaque artiste se charge du transport de l'accrochage et du décrochage de ses œuvres en respectant impérativement le planning.

L'accrochage sera effectué à l'espace Bonnaïs le **dimanche 22 février entre 10 h et 18 h par l'artiste** à la place qui lui sera attribuée par les membres de l'association.

Les œuvres resteront exposées jusqu'à la fin du salon et seront décrochées (en fonction du calendrier électoral dont la date sera connue en décembre 2025 (dernier délai):

soit le mardi 3 mars entre 18 et 19h , soit le mercredi 4 mars entre 9 et 12h

soit le jeudi 4 mars entre 18 et 19H , soit le vendredi 5 mars entre 9 et 12h.

Un **repas de clôture** sera proposé aux artistes le mardi 3 mars ou le jeudi 5 mars à 20h .

Rappel : Il sera impossible de stocker les tableaux avant et après les dates indiquées ci-dessus. Merci de votre compréhension.

Assurance et conformité

L'assurance des œuvres n'est pas comprise dans les frais d'inscription. Elle reste à la charge des artistes. Ces derniers peuvent souscrire une assurance personnelle s'ils le souhaitent. L'Association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des œuvres qui lui seront confiées.

La salle est dotée d'une alarme lors des horaires de fermeture.

L'artiste s'engage à être en conformité fiscalement et socialement, (déclaration Maison des Artistes URSSAF) en cas de vente d'œuvres, livres etc... au cours du salon pour dégager ainsi l'Association « AQUARELLE EN QUERCY » de toute responsabilité au cas où ils ne s'y conformeraient pas.

En cas de force majeure, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, n'ouvrant droit à aucun dommage et intérêts. Seules les sommes versées au titre de la participation seraient restituées.

La vente des œuvres

En cas de vente de tableaux, Aquarelle en Quercy se chargera d'emballer à ses frais les tableaux vendus.

Sur chaque vente, une commission de 15 % sera due à l'Association.

Nous demandons généralement à l'acheteur d'effectuer deux chèques correspondants à la part de l'artiste et à la part pour l'association.

Dans la mesure du possible, nous remettons le chèque à l'artiste directement. Dans le cas où l'artiste n'est pas présent sur le salon, l'Association restituera le montant des ventes de tableaux à l'artiste au plus tard dans le mois suivant la clôture de la manifestation.

L'artiste sera libre de remplacer un tableau vendu par un autre s'il le souhaite, mais l'association ne stockera pas de tableaux en réserve.

Vente des livres, cartes et aquarelles non encadrées se fera sous le contrôle de l'artiste lors des « **RENCONTRES AVEC LES ARTISTES** » sur le salon.

Il aura une table à sa disposition. L'installation aura lieu entre 9h30 et 10 h (avant l'ouverture au public).

Il sera libre de peindre ou de vendre ses livres, cartes, aquarelles non encadrées.

(Aucune commission ne sera due à l'association mais les dons sont les bienvenus).

Chaque artiste s'engage à faire un **minimum de 2 jours** de présence sur le salon.

Un **planning** sera établi pour 15 artistes chaque jour, ils seront donc **prioritaires**.

S'il reste des places libres, il sera possible de s'y installer.

Bien entendu, il ne sera pas possible de s'installer durant la totalité du salon afin qu'il y ait un roulement équitable.

Stages et démos : Nous avons conscience de l'importance des stages, nous essayons donc de contenter un maximum d'artistes, mais cela dépend du nombre de salles mises à disposition dans la ville de Caussade.

Les artistes qui ont les frais de déplacement les plus importants sont donc prioritaires.

Chaque artiste se chargera de l'inscription de ses stagiaires et s'engagera à **informer l'association du nombre de participants début février 2026 afin d'attribuer les salles.**

L'artiste nous indiquera s'il préfère être joint par téléphone ou par mail par les stagiaires afin que l'on diffuse l'information sur notre site et sur nos publicités.

Les démonstrations proposées au public sont gratuites.

De plus, les DEMOS et RENCONTRES AVEC LES ARTISTES seront dans la mesure du possible placées avant le stage afin de le compléter s'il n'est pas déjà complet.

Publicité :

L'association va promouvoir l'événement via le **site internet** de l'association, **facebook**, **les radios locales**, **des flyers** et **publications sur les magazines nationaux**.

Merci de relayer ces informations et publicités via vos propres réseaux.

Chaque artiste retenu donne son accord à l'Association « Aquarelle en Quercy » et à la Mairie de Caussade (partenaire du salon) en ce qui concerne l'utilisation des reproductions numériques de ses œuvres, ainsi que pour tout article de presse (Art de l'aquarelle et Pratiques des arts) le concernant et notamment pour la création du livret du salon.

Suite à une éventuelle admission , il faudra RENVOYER :

Durant le mois de septembre 2025 :

*Le **dossier complet** (photo récente, photo d'une œuvre qui sera exposée et petit texte sur l'aquarelle) afin de réaliser le livret et les diverses publicités.

salonaquarelle2026@gmail.com

*Les **frais d'inscription de 70 euros** par chèque ou par virement bancaire.L'iban sera fourni en cas de sélection.

Avant le 1er février 2026 :

*La **fiche de stage** avec les renseignements sur les stagiaires inscrits, cela nous permettra d'attribuer les salles.

Bien entendu, les inscriptions pourront avoir lieu jusqu'au moment du stage. Les démonstrations donnent souvent envie au public de faire un stage avec un artiste.

Validation du dossier de candidature:

Le jury devra sélectionner une quarantaine d'artistes, ce choix est délicat.

De nombreux critères sont pris en compte, de ce fait nous vous demandons de respecter ce choix.

Les réponses à votre candidature seront envoyées par mail **fin juillet-début août.**

Bonne chance à tous.

Si les conditions vous conviennent vous pouvez envoyer votre DOSSIER de CANDIDATURE avant le 30 juin 2025 :

-fiche de candidature (en page 5) complétée

- 3 photos de vos œuvres

par mail ; salonaquarelle2026@gmail.com

ou

par courrier ; Sonia Mercadier (Aquarelle En Quercy) 2320 route de Vignarnaud
82000 Montauban

ATTENTION, aucune inscription incomplète ou reçue après le délai prévu ne sera prise en compte.

Les aquarellistes s'engagent à respecter le présent règlement.

Les membres d'Aquarelle En Quercy.

Fiche de candidature au salon de CAUSSADE

à renvoyer avant le 30 juin 2025

à

Anne Marie et Sonia

par mail ; salonaquarelle2026@gmail.com

ou

par courrier ; Sonia Mercadier (Aquarelle En Quercy) 2320 route de Vignarnaud
82000 Montauban

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Rayer les mentions inutiles :

je souhaiterais / je ne souhaite pas proposer un stage./ 1 ou 2 jours / tarif

je souhaiterais / je ne souhaite pas proposer une démonstration publique.

Comme stipulé dans le règlement du salon je m'engage à :

-à exposer 8 œuvres de 60 x 80 (pour les autres formats, merci de nous en informer)

-à assurer 2 jours de permanence minimum au salon lors des « RENCONTRES avec les Artistes ».

-à gérer les inscriptions à un stage éventuellement proposé.

-à envoyer les documents en respectant les délais notés dans le règlement.

Fait à le

Signature :